



Protection de la maison contre un mari qui casse tout

Par **mathesis**, le **04/05/2012 à 19:01**

Bonjour, le mari d'une amie casse tout chez lui depuis qu'il sait qu'elle attend un rendez vous avec un avocat pour entamer une procédure de divorce. La maison appartient à elle. Les gendarmes l'ont convaincue, elle, d'aller habiter ailleurs et de lui laisser la maison à lui car lui refusait d'être conciliant". Ai-je le droit de l'accompagner chez elle et de rester avec elle chez elle pour éviter qu'elle subisse des violences même si monsieur son futur-ex n'est pas d'accord ?
Merci de votre réponse car il n'y a pas d'avocat libre de suite dans la région.

Par **cocotte1003**, le **04/05/2012 à 19:40**

Bonjour, chacun est libre de recevoir et d'héberger qui il veut, cordialement

Par **mathesis**, le **04/05/2012 à 22:35**

Je vous remercie grandement pour votre réponse rapide Dame Cocotte1003.
Y-a t'il néanmoins un texte de loi qui précise qu'un conjoint peut héberger qui il veut même contre l'avis de l'autre conjoint ?
Celui ci ne peut-il pas appeler la gendarmerie pour faire sortir quelqu'un qu'il considère comme un intrus ?
Je préfèrerais avoir une certitude avant d'y aller
Merci encore.